

SPORT & INCLUSION

2023

Ressources territoriales

SPORT & INCLUSION

Ressources territoriales

Ce guide pratique a été réalisé par l'équipe coordinatrice d'Inter Parcours Handicap 13 en soutien du groupe de l'action "sport et inclusion" de l'association Parcours Handicap 13 Marseille Nord et ses partenaires.

Graphisme : Mariana Terra
Photos : Pexel

Année de publication : 2023



CONTEXTE

Dans le cadre de son action territoriale du « laboratoire inclusif », l'association Parcours Handicap 13 Marseille Nord a travaillé sur la thématique du sport et de l'inclusion.

Le « laboratoire inclusif » est une action territoriale de l'association et veut agir sur l'environnement mais aussi ses acteurs, pour favoriser le rôle social que tient chaque individu dans la société et par lequel il est reconnu. Au cœur de ce processus se trouve la personne, faite de culture, d'attentes et d'envies qui lui sont propres. Sa citoyenneté doit s'exercer de manière facilitée et à tout niveau ; c'est ainsi qu'elle prend part à une autodétermination réelle.

La pratique sportive, en plus d'être bénéfique pour la santé, est reconnue comme étant un fort vecteur social. Parcours Handicap 13 Marseille Nord a œuvré pour proposer un état des lieux non exhaustif des ressources facilitant l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap mais aussi l'élargissement de cet accès qui est aujourd'hui assez restreint en termes d'offres de sport et de services spécifiques.

C'est donc dans ce cadre que le présent document est né, issu des différents temps de travail et journées de rencontres. Il répertorie les ressources territoriales du Mouvement Parcours Handicap 13 mais aussi d'ailleurs, de manière non exhaustive, en matière de sport et d'inclusion.

Ce document est donc à destination des professionnels du sport s'inscrivant dans une démarche d'inclusion et d'adaptation de leur offre sportive, mais aussi à destination des personnes souhaitant se tourner vers une activité sportive.

SOMMAIRE

LES FREINS IDENTIFIÉS	7
LES RESSOURCES	8
Comment acquérir des compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap ?	8
La formation para-accueillante.....	8
La formation universitaire	8
Les formations complémentaire.....	8
Existe-t-il des guides ou documents ressources ?	8
Comment rendre mon activité officiellement reconnue ?.....	10
Les labels.....	10
Les affiliations	10
Comment sensibiliser mes équipes ?	10
Pour les acteurs du sport	11
Pour le milieu ordinaire	11
Pour le milieu spécialisé	11
Pour les pouvoirs publics.....	11
Quels moyens de financement pour mon activité ?	12
Comment faire connaître mon activité ?.....	12
Quelles aides existantes pour les personnes concernées ?	14
Les financements.....	14
Les transports	14
Les personnes ressource au sein du Mouvement Parcours Handicap 13	15
PERSPECTIVES.....	16
LEXIQUE	17



LES FREINS IDENTIFIÉS

Lors des rencontres et journées de travail, plusieurs freins ont été identifiés qui ont permis d'impulser ce travail de recensement des ressources :

Les acteurs du sport tout comme ceux du droit commun, manquent de formation et de sensibilisation permettant d'accueillir des personnes à besoins spécifiques à la pratique sportive. Les questions liées à la responsabilité et aux assurances freinent également les clubs accueillants.

Les personnes, familles, établissements et services médico-sociaux ont un réel manque d'intérêt à la pratique sportive, certainement en lien avec le peu de communication existante sur l'offre visible et accessible. De réelles difficultés d'accessibilités se posent concernant les transports, infrastructures, écoles et accueils collectifs de mineurs, mais aussi concernant les besoins d'aide humaine à la pratique sportive. L'accès à l'information et aux leviers financiers n'est pas facilité.

Par ailleurs, au sein de l'école pouvant être un fort vecteur, est constaté une absence de formation et de sensibilisation des élèves, professeurs et des encadrants à l'école primaire mais aussi au collège pour, par exemple, l'accès à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), l'EPS (Éducation Physique et Sportive) et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré).

LES RESSOURCES

Ce document propose une liste non exhaustive d'outils qui favorisent la formation et améliorent la pratique des acteurs du sport, mais aussi d'information à propos de guides, labels, moyens de financement ou encore d'axes de communication, afin que les professionnels du secteur prennent le chemin d'une offre de sport plus diversifiée et adaptée.

Comment acquérir des compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap ?

La formation para-accueillante

Elle est construite en partenariat entre le CPSF, la FFH et la FFSA.

La demande est à l'initiative des collectivités territoriales qui souhaitent que les clubs de leur territoire soient formés et outillés à l'accueil des pratiquants en situation de handicap. Il convient de saisir le CPSF via son référent régional.

Livret « [La formation club para accueillant](#) » par France Paralympique, 2021.

La formation universitaire

Elle peut être suivie dans le cadre du domaine de compétence de l'APA.

Fiche « [Sciences et techniques des activités physiques et sportives - adaptée et santé](#) », par l'Onisep.

Une carte professionnelle universelle des encadrants permet d'identifier la compétence d'accueil du public en situation de handicap.

Article « [Le code du sport, la carte professionnelle d'éducateur sportif et les enseignants en APA](#) », par Damien MAUDET, 2016.

Les formations complémentaires

Des formations spécifiques complémentaires

aux brevets d'État ou professionnel d'éducateur sportif existant, comme :

- ♦ Le certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » délivré par l'État.
- ♦ Le CQH (Certificat de Qualification Handisport) délivré par la FFH, pour l'encadrement de personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel.
- ♦ L'AQSA (Attestation de Qualification du Sport Adapté), délivrée par la FFSA pour l'encadrement de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes d'un trouble psychique.

Article « [La réglementation sur l'encadrement de sportifs en situation de handicap](#) », par la FFH.

Existe-t-il des guides ou documents ressources ?

D'abord, les guides et documents à destination des professionnels du sport. Ces outils apportent des éléments concernant l'accueil des pratiquants en situation de handicap :

- ♦ Guide « [Bien accueillir les personnes handicapées](#) », réalisé par le Ministère du logement, de l'habitat durable et de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2019.
- ♦ Guide pour l'accueil des personnes avec troubles du spectre autistique « [Autisport, le](#)

[Guide de l'intégration sportive](#) », réalisé SOS Autisme France, 2015.

- ♦ Document « [Outil d'auto-diagnostic pour les Établissements Recevant du Public](#) », réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, 2019.

- ♦ Document « [L'entraînement à la performance des sportifs en situation de handicap](#) », réalisé par le CPSF, 2019.

- ♦ [Fiches du réseau Canopé](#), d'informations et de ressources pédagogiques pour favoriser la pratique d'activité physique des enfants en situation de handicap à l'école.

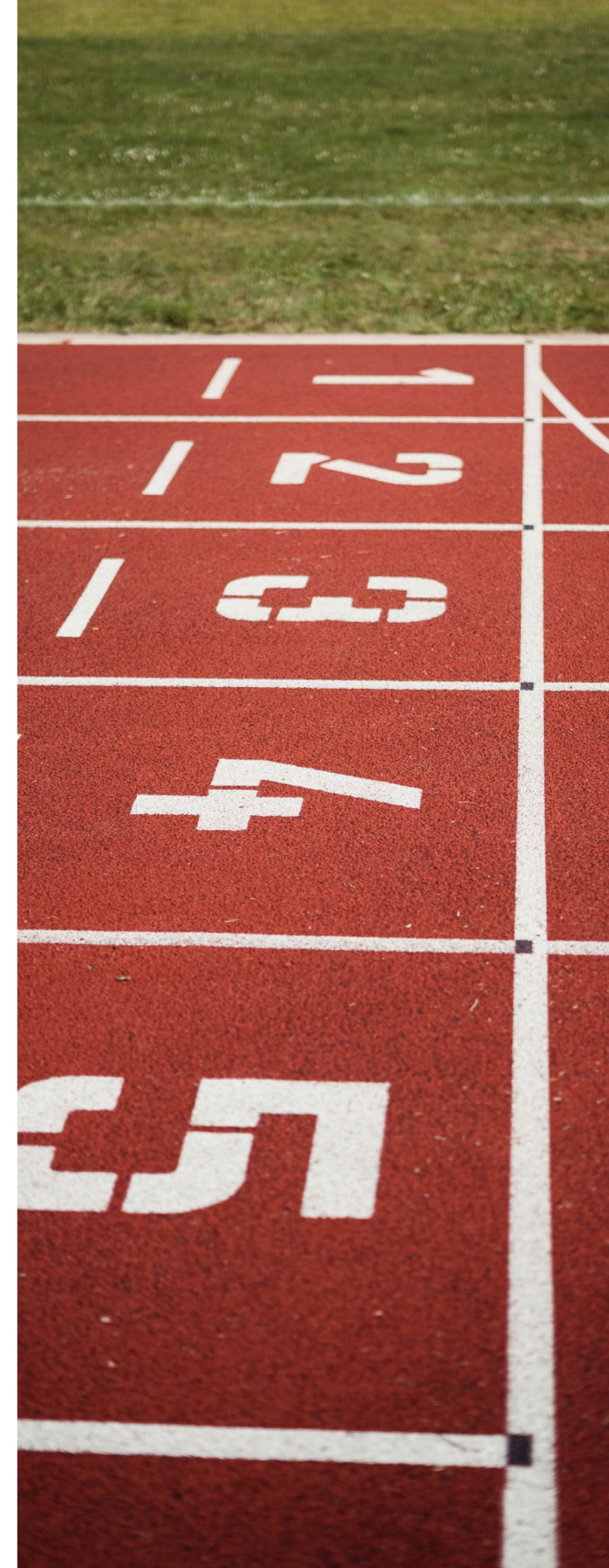
Plus spécifiquement, quelques éléments concernant les outils à destination des pouvoirs publics. Ils mettent en œuvre les politiques publiques sur le territoire, diffusent largement les informations, soutiennent les initiatives locales, et peuvent être dans la transversalité tels que le sport et l'école. Les acteurs spécialisés de la pratique sportive adaptée sont des ressources pour travailler une acculturation des acteurs publics et institutionnels à cette dernière. Il est possible de s'appuyer sur :

- ♦ [Le guide des Parasports à l'attention des élus au sport](#), réalisé par le Ministère chargé des Sports, France Paralympique et l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport).

- ♦ Les [états des lieux des référents paralympiques territoriaux](#) disponibles, réalisé par le CPSF, 2020.

- ♦ Le [futur guide des bonnes pratiques du Département de l'Aube](#), à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADF (Assemblée des Départements de France).

- ♦ La [charte sport et handicap](#) de la Ville de Marseille.



Comment rendre mon activité officiellement reconnue ?

Les labels

Développement du Label départemental Sport et Handicap pour les Bouches-du-Rhône qui permet aux associations et clubs sportifs du territoire proposant des activités handisport et sport adapté d'être officiellement référencés et reconnus pour une durée de trois ans.

D'autres labels nationaux développés par la FFH appuient la démarche : 5 labels Handisport représentant la reconnaissance officielle de la Fédération vis-à-vis l'investissement d'une association et de ses dirigeants dans le développement de la pratique Handisport.

Les affiliations

Des dispositifs d'aides financières permettent de financer des actions et activités : se renseigner auprès du Comité Départemental Handisport, du CPSF, du CDSA 13, etc. [Informations sur le site de la FFH.](#)

Obtenir un numéro d'agrément permet de demander une subvention, de profiter de l'accès aux compétitions, de bénéficier d'aides financières indirectes ou augmenter sa crédibilité. Des outils existent pour accompagner les clubs créés par des fédérations : voir auprès de la FFSA 13, du CDSA 13 ou de la FFH.

Article « [L'affiliation handisport, qu'est-ce que c'est ?](#) », FFH, 2019.

Comment sensibiliser mes équipes ?

Nombreux sont les acteurs qui interviennent dans le parcours sportif d'une personne, et qui ne sont peu ou pas sensibilisés aux besoins spécifiques. L'intérêt serait de promouvoir la pratique sportive auprès de tous les acteurs.

Pour les acteurs du sport

La sensibilisation tient une place importante dans la démocratisation de la pratique sportive adaptée. Plusieurs éléments apparaissent : la valorisation de la formation des encadrants, pour la faire connaître aux acteurs qui pourraient être intéressés (par exemple, les collectivités ou encore les clubs de sport) ; sensibiliser au handicap et « au sport sans performance » ; enfin, informer sur les leviers financiers à l'attention des personnes et des structures.

Pour le milieu ordinaire

Il s'agirait entre autres de permettre aux fédérations non spécialisées du champ du handicap d'être porteuses de projet et de faire connaître la formation des encadrants auprès d'acteurs pouvant être intéressés comme les collectivités, les clubs de sport, ou même au sein des formations de professionnels de santé comme les kinésithérapeutes. Pour sensibiliser, former et informer, il serait possible de s'appuyer sur les ressources telles que les acteurs spécialisés ou encore, faire appel à des bénévoles, services civiques ou auprès des engagés du Service National Universel.

Pour le milieu spécialisé

Des dispositifs d'accompagnement aux projets entre les établissements, services médico-sociaux et les clubs sportifs peuvent se

mettre en place. Il s'agirait de travailler sur des modalités d'encadrement de qualité avec des encadrants formés et diplômés pour accueillir des personnes en situation de handicap ; d'informer sur le label départemental dans les différentes structures comme les écoles ou instituts de formation en travail social, dans les centres de rééducations, etc. ; développer des partenariats avec les Maisons Sports Santé via des programmes d'activités physiques adaptés.

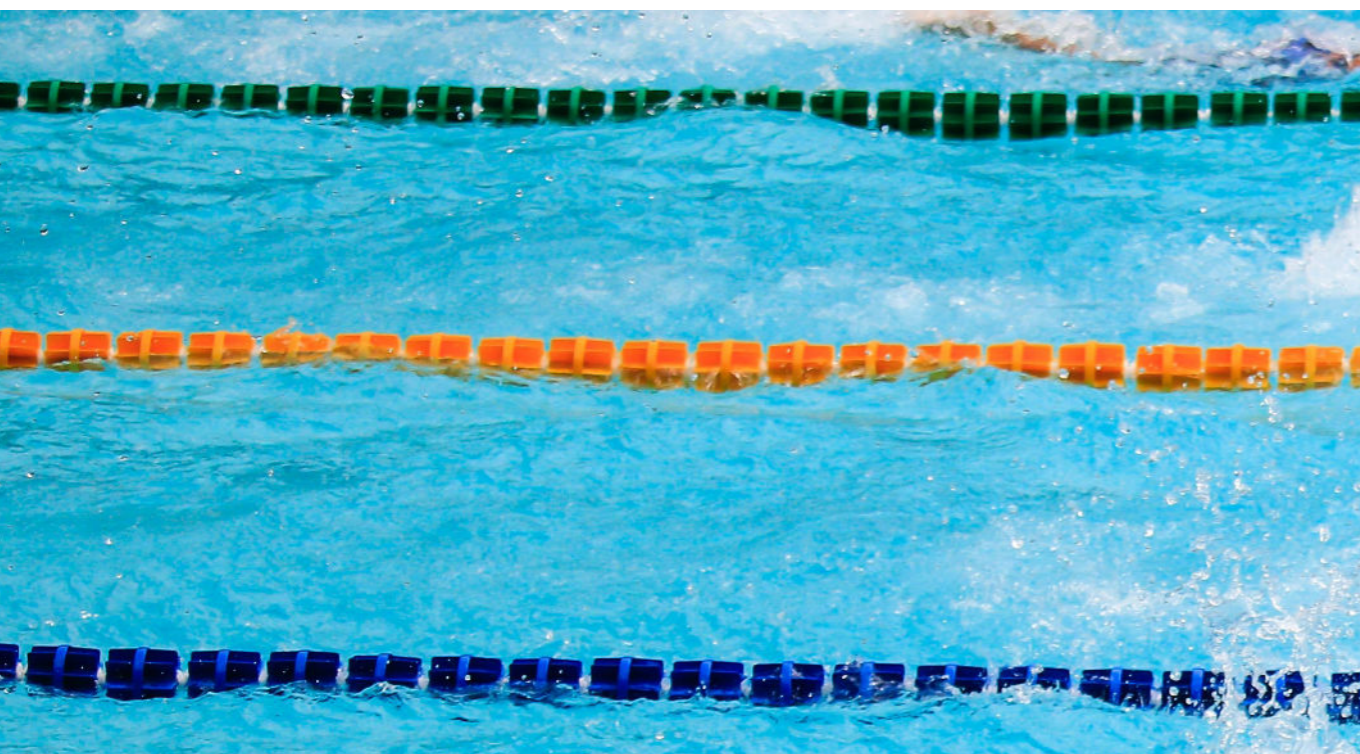
Un point de développement s'axant particulièrement sur les aidants : mieux communiquer pour leur proposer des immersions dans les clubs accueillants ou échanger avec des licenciés, proposer des témoignages vidéo, etc.

Pour les pouvoirs publics

Un travail est à mener du côté des collectivités territoriales pour solliciter plus d'équipements, les rendre accessibles notamment les piscines (collaboration avec les équipements privés), mais aussi travailler sur la visibilité de l'offre. Les CIQ sont au carrefour entre les citoyens et les collectivités, en ce sens, ils peuvent faire remonter les besoins (la demande) et transmettre l'information (l'offre).

La Mairie centrale de Marseille, les Maisons Pour Tous ou encore les Centres Sociaux sont des acteurs mobilisables pour participer à la sensibilisation d'une société plus inclusive en transmettant les informations.





Quels moyens de financement pour mon activité ?

À l'occasion des Jeux-Olympiques 2024 qui auront lieu à Paris, un fond de dotation a été créé pour soutenir et renforcer le rôle social du sport à travers le soutien de projet d'intérêt général : il s'agit du projet IMPACT 2024 par lequel des demandes peuvent être déposées sur le [site en ligne](#).

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (via le SDPH par exemple, coordonnées sur le [site internet](#)) ou encore la Mairie de Marseille (coordonnées sur le site de la mairie rubrique « [Inclusion et handicap](#) »), accompagnent tous deux financièrement sur des projets qui concernent le sport et/ou le handicap.

Le CPSF a mis en ligne un outil permettant de recenser les opportunités de financement sur les territoires : « [Trouver un financement pour votre projet parasportif](#) ».

L'enveloppe accessibilité de l'Agence Nationale du Sport, consultable en ligne « [Enveloppe des](#)

[équipements sportifs de niveau local](#) », 2022.

Établir des conventions entre les établissements et services médico-sociaux avec des clubs pour la mise à disposition.

Utiliser des plateformes numériques de recensement, partage et location de matériel adapté, comme [Toolib](#).

Comment faire connaître mon activité ?

La communication et la transmission d'information est une partie incontournable pour toucher le plus grand nombre de personnes.

Il est possible de s'appuyer sur certains acteurs et outils pour être relais d'informations, tels que : les mairies, la presse, les médias, des dispositifs passerelles dans les services de santé, les CCAS ; internet, les référencement en ligne, l'annuaire des CPTS à l'attention des patients. D'une autre façon, les centres de rééducation peuvent accueillir des associations ou d'autres acteurs et informer ainsi auprès

de leurs patients. Tout autant que les CIQ peuvent faire remonter les besoins et demandes des personnes du quartier, et transmettre l'information à propos de l'offre existante et ressources du territoire.

Les personnes, dans une dynamique de pair-aidance, pourront aussi prendre part dans le rôle central qu'est la transmission de l'information. Pour toucher le public des proches aidants, il est envisageable de compter sur la MDPH ou la Maison Départementale des Aidants pour informer plus spécifiquement en matière de droits.

À l'issu de ce travail, l'axe majeur identifié concernant le besoin d'information concerne majoritairement les leviers financiers.

Annuaire

- ♦ [Handiguide des sports](#), le guide des activités physiques et sportives, par le Gouvernement
- ♦ [L'annuaire des sports & loisirs de Marseille et sa région](#)
- ♦ [L'annuaire Handicontacts](#), recensant des structures et associations proposant des activités sportives et de loisirs adaptées, des Bouches-du-Rhône
- ♦ [L'annuaire de recherche d'un parasport](#), par France Paralympique
- ♦ [Le livret numérique pour la pratique de la voile des personnes concernées par un handicap](#), par la Ligue Sud de la Fédération Française de Voile

Sites références

- ♦ [Comité Départemental Handisport des Bouches-du-Rhône](#)
- ♦ [Fédération Française Handisport](#)
- ♦ [Comité Départemental du Sport Adapté 13](#)
- ♦ [Fédération Française du Sport Adapté](#)





Les personnes ressource au sein du Mouvement Parcours Handicap 13

Des idées de ressources ont été amenées lors des échanges, bien que ce travail nécessite d'être poursuivi, notamment en s'inspirant des bonnes pratiques sur d'autres territoires.

Quelles aides existantes pour les personnes concernées ?

Les financements

Le Ministère des Sports a créé le dispositif « Pass'Sport » : il s'agit d'un chèque de 50 € pour l'inscription en club sportif (éligibilité à l'AEEH ou à l'AAH jusqu'à 30 ans).

Article « [Pass'Sport : une aide financière à la pratique sportive](#) », Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

D'une valeur de 150 €, la carte collégiens de Provence permet aux jeunes de s'offrir des activités sportives (culturelles mais aussi des cours de soutien scolaire et linguistique), d'accéder à des réductions auprès des enseignants et associations partenaires du dispositif. Informations sur le [site du Département des](#)

[Bouches-du-Rhône.](#)

Certaines communes peuvent mettre en place des aides spécifiques liées au sport : se renseigner auprès de sa mairie de secteur.

Les transports

[Mobimétropole](#), service de transport public de la Métropole Aix-Marseille, avec possibilité de porte à porte réservé aux personnes à mobilité réduite.

Les tarifs préférentiels proposés pour chaque moyen de transport mis en place par le service de transport ou les collectivités territoriales.

Les services d'aides à domicile (financement par la PCH ou l'AEEH par exemple).

Les services de transports adaptés, identifiés dans le document « [Liste non exhaustive de sociétés proposant des transports adaptés](#) », par PACASep.

L'aide humaine peut être apportée par des bénévoles, ou des personnes rémunérées par des financements par exemple de la CAF, ou des auxiliaires de vie qui pourraient être formés aux sorties et activités sportives adaptées. Au sein du Mouvement, plusieurs personnes ressources identifiées :

01

Jacques MIZZI

Président du Rugby Club Marseillais et Ligue régionale de sport adapté
06 62 43 02 53
jmizzicabinet@wanadoo.fr

02

Odyle DELEUZE LUCHINI

Présidente du Comité Départemental Handisport 13
06 76 75 81 52
deleuze.odile@orange.fr
cd13@handisport.org

03

Manon BUENO

Animatrice réseau d'Inter Parcours Handicap 13
07 87 14 24 76
manon.bueno@parcours-handicap13.fr

04

Joffrey CHIRON

Référent régional paralympique du Comité Paralympique Sportif Français
07 62 99 17 45
j.chiron@france-paralympique.fr

05

Valérie FARELLI

Chargée de projet sportifs au Service des sports du Département
04 13 31 10 16
valerie.faralli@departement13.fr

06

Stéphane GRASSI

Directeur Général de l'AJCM
07 81 30 89 13
s.grassi.ajcm@gmail.com





PERSPECTIVES

Les rencontres et journées de travail réalisées dans le cadre de l'action « sport et inclusion » du « laboratoire inclusif » ont permis un premier étayage des freins et surtout des ressources détaillées dans ce document. Ce premier niveau d'informations et de directives favorise l'accès à la pratique sportive des personnes concernées par un handicap. Ce travail peut se poursuivre sous plusieurs axes :

- ♦ La mise en lien entre les demandes et l'existant via un état des lieux ;
- ♦ L'accompagnement et le soutien des structures via l'ingénierie de projet par les organismes ressources cités ci-dessus ;
- ♦ Le recensement de sa structure sur les sites accessibles au grand public ;
- ♦ Une collaboration avec l'Éducation nationale sur des journées de sensibilisation et de pratiques dans les écoles ;
- ♦ L'organisation d'un temps sur des pistes plus concrètes avec des clubs sportifs non spécialisés et les institutions (comme la CAF, la MDPH, le Département, la Mairie, etc.) ;
- ♦ Ou encore, rendre visible et mettre en avant l'existant via un événement organisé avec les mairies de secteur.



LEXIQUE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
APA	Activité Physique Adaptée
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDSA	Comité Départemental du Sport Adapté
CIQ	Comité d'Intérêt de Quartier
CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
FFH	Fédération Française Handisport
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
SDPH	Service Départemental pour les Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap



Le Mouvement Parcours Handicap 13

Réseau associatif couvrant tout le territoire du département des Bouches-du-Rhône. Il regroupe 200 organismes adhérents en 2022 (principalement associatifs) de type et de tailles différents : des associations de personnes en situation de handicap ou de familles, des associations ou organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS), ainsi que d'autres structures œuvrant dans le champ du handicap dans des domaines comme l'accueil de proximité, l'enfance-jeunesse-scolarité, l'accompagnement et information de personnes âgées, l'accès aux loisirs, la mobilité, l'accès aux soins ou encore l'accès à l'emploi.

Les adhérents du Mouvement Parcours Handicap 13 œuvrent ensemble – au-delà de leurs différences et de la déficience représentée – en faveur d'un parcours de vie choisi et sans rupture de la personne en situation de handicap.

Cet engagement commun fédère notre réseau, impulse sa dynamique et sa créativité.

Nos derniers guides et publications

Guide pratique Projet de vie, édition 2023

Guide Protection Juridique, lancement en 2023

Guide pratique École et Handicap, édition 2013 (réédition en 2023)

Guide Ressources et patrimoine pour les personnes en situation de handicap, édition 2021




Guide des Services d'Aide à Domicile labellisés Cap'Handéo dans les Bouches-du-Rhône, 2020

Note de réflexion Les Habitats Inclusifs pour les personnes en situation de handicap dans les Bouches-du-Rhône », 2018

Guides Passeports pour le Pass'âge à la retraite, édition 2016

L'ensemble de nos guides et publications sont disponibles en ligne dans notre site web : www.parcours-handicap13.fr



parcours-handicap13.fr | suivez-nous sur   
siège social : Association Inter Parcours Handicap 13
56 avenue André Roussin – 13016 Marseille
Mail : secretariat@parcours-handicap13.fr